

nuèrent l'examen des preuves dans ces causes, jusqu'à 10 heures du soir. Dans le cours de cet examen, le grand jury trouva nécessaire de se plaindre à la cour, de deux témoins, nommés Charles Bourque et Jean Sabin Hébert, et ces deux personnes furent jetées en prison sous accusation de parjure.

Cet emprisonnement a causé beaucoup d'excitation dans la ville qui est remplie de personnes intéressées dans le résultat de ces poursuites. Jusqu'ici rien n'a fait connaître au dehors jusqu'à quel point ces témoins ont prévarié.

Le grand jury est composé d'hommes d'une classe distinguée qui rempliront leurs devoirs sans crainte, et rachèteront le caractère du district.

Le lendemain, jeudi, le grand jury revint en cour rapportant un bill d'accusation fondée pour crime d'incendie contre les incendiaires de St. Grégoire qui ont mis le feu et brûlé la grange de M. Norbert Belliveau, le 14 février dernier. Il y a bill d'accusation fondée contre Isidore Houle, Charles Allison, Raphaël Poirier et Geo. Piché comme principaux ou chefs en second lieu, et contre Pierre Belliveau comme complice avant le fait dans le même acte d'accusation. Tous ces individus vont ainsi subir leur procès.

Tous les prisonniers furent amenés devant la cour, et les accusés qui avaient été admis à caution se sont rendus pour comparaître. Plusieurs ont plaidé non coupables. Ces causes sont fixées pour être plaidées samedi. M. le solliciteur général fit motion que ces gens furent remis en prison. Durant le reste de la journée le Grand Jury continua à examiner les causes d'émeute, et autre *misdemeanors* ayant rapport à l'opposition à la loi d'éducation. On prépare aussi des actes d'accusation contre les individus sous accusation de parjure, à la demande du grand jury. Il y avait foule quand le grand jury revint en cour. Le résultat de ses délibérations a causé une grande surprise, vu qu'on s'attendait que la couronne ne pourrait obtenir justice dans ce nombre de causes, avec aucun grand jury pris dans le district. Il paraît qu'on s'est grandement trompé, le grand jury est composé d'hommes honorables et consciencieux. Les criminels ne sont jamais accompagnés d'une étoile protectrice jusqu'au bout de leur carrière.

(Minerve.)

Le grand jury a aussi trouvé bill contre Moyse Poirier, Alexis Boudreault, Charles Thérien, Désiré Couturier, Paul Lavoie et Joseph Langlois dit Traversie, pour émeute commise à St. François du Lac, lors de la réunion du conseil municipal du comté à Yamaska. Aussi contre les nommés Michel Bourque et Moyse Bergeron pour avoir fait évader un prisonnier lors de l'assaut commis à St. Grégoire sur la personne du grand constable des Trois-Rivières. Bill a aussi été trouvé contre le même Michel Bourque, Alexis Thibodeault et un individu, notaire, du nom de Joseph Luc Poulin de Courval, trois *célébrités* de St. Grégoire, pour conspiration contre le Révérend Messire Harper et pour tentative de subornation de parjure. Ces trois hommes ont essayé d'engager une femme à accuser le digne curé de St. Grégoire, M. Harper, de conduite immorale; mais cette femme indignée d'une telle perversité a découvert ce complot diabolique.

Le procès des incendiaires de St. Grégoire a dû commencer lundi.

Un autre procès pour libelle.—Le colonel B. C. A. Gagy, a annoncé dans le *Herald* de samedi qu'il

a l'intention de traduire les propriétaires du *Montréal Gazette* devant un jury. Il prétend avoir été attaqué dans son honneur et son caractère, et que la *Gazette* l'a mis dans une mauvaise position vis-à-vis du public.

Améliorations dans le District de Québec.

On lit dans la *Minerve* du 16 :—

« Le premier commissaire des travaux publics, l'hon. M. Merritt, avec deux ingénieurs, MM. Keefer et Jos McDonald, est en route pour aller explorer la partie inférieure de la province. Avec nos confrères de la presse de Québec, nous espérons que ces explorateurs ne feront pas comme leurs devanciers et ne rendront pas les améliorations impossibles en les évaluant à des prix inaccessibles. Ils n'auront pas uniquement en vue ce qui favorise le commerce du Haut-Canada, mais ils auront à s'occuper de la nécessité de faire quelque chose pour faciliter les communications entre les postes d'en bas et la cité de Québec, de faire quelque chose pour diminuer les dangers de la navigation dans cette partie du fleuve, de voir sur quelles parties des côtes il faut construire des quais pour que toutes les ressources de ces localités puissent être exploitées avec avantage, de faire quelque chose pour faciliter la navigation du Saguenay et par là l'exploitation des vastes étendues de terres fertiles qui bordent cette rivière, de faire les améliorations depuis longtemps demandées, dans les environs de la cité de Québec, dans la Rivière St. Charles, &c., &c. Leur mission sera surtout de constater la praticabilité d'ouvrir une communication entre le St. Laurent et le Lac Témiscouata par canal ou par Railroad. Aux habitants d'en bas à bien faire comprendre aux visiteurs ce qu'eux leur position requiert, et nous sommes persuadé que toute demande raisonnable sera bien accueillie. »

Nous apprenons que M. Merritt doit être accompagné de quelques représentants du peuple dans son excursion dans la partie inférieure de notre district. Espérons que ce district depuis si longtemps négligé va enfin recevoir non pas quelques miettes, mais tout ce qu'il a droit d'avoir, c'est-à-dire sa juste part des deniers publics dont il a été privé depuis l'Union, si toutefois les représentants du district de Québec font leur devoir.

POSTSCRIPTUM.—ACQUITTEMENT DES INCENDIAIRES DE ST.-GREGOIRE.

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que, malgré la preuve de leur crime, le petit jury a acquitté les Incendiaires de St. Grégoire. On devait s'attendre à ce résultat. L'Exécutif avait été informé à temps qu'il était impossible de faire un procès impartial aux accusés dans le district des Trois-Rivières; un bill introduit par M. Drummond, pendant la dernière session pour permettre à la Couronne de changer la venue dans le procès des accusés, a été abandonné on ne sait pourquoi. Les conséquences de cet acquittement sont incalculables, et si toutes les mesures nécessaires pour obtenir un procès impartial n'ont pas été prises, une grande responsabilité pèse quelque part.

✂ Mr. O. A. Clément, de la Baie St. Paul, a bien voulu se constituer agent de notre feuille, pour cette localité.